

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux

Informations générales

| | |
|-------------------------|---|
| Intitulé du projet : | <i>HOPITAL LIBOURNE</i> |
| Numéro du projet : | <i>20140210</i> |
| Pays : | FRANCE |
| Description du projet : | Financement de la rénovation et de l'extension du Centre Hospitalier de Libourne en Région Aquitaine. |
| EIE exigée : | Non. |

Synthèse de l'évaluation des incidences environnementales et sociales (principaux problèmes, conclusions et recommandations générales)

Le projet comporte des travaux de construction neuve et de rénovation de bâtiments existants pour des activités liées à la délivrance de soins de santé. La Directive du Conseil 2011/92/EU concernant l'Évaluation des Incidences sur l'Environnement (EIE) ne mentionne pas spécifiquement les hôpitaux mais l'aspect semi-urbain du projet doit être considéré et, de ce fait, tombe sous l'annexe II de la directive. Dans le cas présent, les autorités compétentes ont néanmoins indiqué que la réalisation d'une EIE au sens de la directive n'était pas requise pour ce projet sur site existant compte tenu de la nature du projet et des risques limités induits (Décision sanctionnée par arrêté préfectoral le 15 Mars 2013).

Une étude d'impact sur l'environnement très complète a néanmoins été réalisée par le promoteur pour une prise en compte satisfaisante de l'ensemble des aspects environnementaux du projet. Le projet est en conséquence acceptable pour le financement par la Banque.

Évaluation des incidences environnementales et sociales

Évaluation des incidences environnementales

Le projet s'inscrit dans une démarche globale Haute Qualité Environnementale (HQE) visant à atteindre 5 cibles environnementales au niveau « Performant » et 4 au niveau « Très performant » (les 5 cibles restantes du référentiel HQE étant ciblées au niveau de Base). Parmi les cibles environnementales recherchées au niveau « Très Performant », on trouve en particulier la cible n°3 « Chantier à faibles nuisances » et la cible n°4 « Gestion de l'énergie ». Un cabinet d'étude spécialisé est mandaté par le promoteur pour contrôler la mise en œuvre de la démarche HQE tout au long de la conception et de la réalisation du projet.

Consultation publique et dialogue avec les parties prenantes,

Il convient de souligner que le projet a fait l'objet d'une enquête publique menée dans le cadre de la modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville de Libourne pour rendre ce dernier compatible avec la restructuration de l'hôpital. L'enquête publique a été menée en conformité avec la législation française du 25 juin 2013 au 25 juillet 2013.